

Restauration des portes d'écluses du Moulin Saint-Paul - Convention de partenariat avec Voies Navigables de France

M. l'Adjoint GIRARD, Rapporteur : La remise en service de l'écluse du Moulin Saint-Paul a permis en 1988 de faire passer les bateaux par la boucle du Doubs.

En 2008, une détérioration importante d'un élément structurant de la porte aval de l'écluse a nécessité sa fermeture totale. Un diagnostic réalisé par Voies Navigables de France a montré que la porte aval devait être changée et que la porte amont toujours fonctionnelle présentait des désordres importants imposant un remplacement à très court terme.

La fermeture de l'écluse porte préjudice à l'activité touristique locale et particulièrement :

➤ aux deux bateaux à passagers installés Pont de la République et au bateau chambre d'hôtes installé à Rivotte qui ne peuvent plus effectuer le tour de la boucle entièrement alors même que les deux sociétés exploitant les bateaux à passagers ont réalisé des investissements importants et ont des projets de développement de leur prestation touristique en lien avec Vauban et l'inscription des fortifications au patrimoine mondial de l'humanité (projet de croisières, cabaret, croisières théâtralisées, croisières audio guidées...).

➤ à la halte nautique qui n'est plus accessible par l'amont, ce qui dissuade les plaisanciers de séjourner à Besançon.

Compte tenu du souhait de la Ville de voir l'accès amont de la halte fluviale du Moulin Saint-Paul rétabli grâce à la réouverture de l'écluse et de l'intérêt de cette opération en terme de développement économique et de développement durable, plusieurs réunions de concertation entre la Ville, VNF et la Communauté d'Agglomération ont permis de définir une procédure de restauration de cet ouvrage.

VNF propose de remplacer les portes actuelles par de nouvelles portes en bois et non par des portes métalliques pour plusieurs raisons :

➤ les portes en bois permettent de conserver un savoir-faire des agents VNF localisés à Strasbourg

➤ elles évitent de toucher aux ancrages des maçonneries des remparts du Moulin Saint-Paul qui sont des éléments classés Monuments Historiques

➤ elles présentent un coût moindre que la solution métallique (60 000 € contre 150 000 €).

VNF propose d'engager l'opération de renouvellement dans le cadre d'une convention bipartite avec la Ville qui définit les modalités d'intervention pour la remise en service de l'écluse du Moulin Saint-Paul et les participations respectives des deux parties.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre globale de l'opération sont assurées par VNF qui dispose de personnels qualifiés et d'une expérience récente pour la réalisation de ce type de portes.

VNF réalise également la construction des portes en bois dans ses ateliers, leur transport et leur mise en place.

La Ville de Besançon assure en partenariat avec la Communauté d'Agglomération la prise en charge financière de l'achat du bois et des parties métalliques des portes, les appareils d'appui et de rotation, les joints d'étanchéité, les opérations de vidange de l'écluse, la signalisation et le balisage du chantier et les frais annexes correspondants.

Cette participation est estimée forfaitairement à 60 000 € et son versement s'effectuera en une seule fois.

Le versement de la participation s'effectuera en une seule fois.

Cette contribution de 60 000 € sera partagée à part égale entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon dans le cadre d'une convention de partenariat.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la décision de renouvellement des portes d'écluses dans le cadre d'un partenariat avec Voies Navigables de France,

- autoriser M. le Maire à verser la participation financière de 60 000 € à VNF sur l'imputation budgétaire 204.824.20417.9009.10034,

- autoriser M. le Maire à solliciter la participation financière de l'Agglomération du Grand Besançon à hauteur de 30 000 €,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les différentes conventions de partenariat à intervenir pour la mise en oeuvre des travaux de restauration des portes d'écluses.

«M. LE MAIRE : Il y avait deux choix pour restaurer ces portes d'écluse, en ferraille ou en bois. On a préféré le bois, ça coûte un peu plus cher mais c'est un peu plus noble et surtout cela permet de conserver une qualification aux menuisiers charpentiers de la VNF. Il y a encore quelques menuisiers qui sont en France capables de faire des écluses en bois et donc ça leur donne une charge de travail. Nous payons le bois et VNF fabrique les portes d'écluse. Ces portes seront en service l'année prochaine. Vous avez pu voir d'ailleurs dans la presse qu'il y avait un marronnier de l'été il y a une dizaine d'années, c'était qu'il ne se passait rien, qu'il n'y avait pas de halte fluviale à Besançon, maintenant ce marronnier-là -dommage pour les journalistes- va disparaître puisque nous avons une très belle halte fluviale qui n'est pas encore inaugurée mais qui commence à être opérationnelle et qui va permettre d'accueillir dans de bonnes conditions les bateaux de tourisme à Besançon».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.